

**SYNDICAT
DES EAUX**

CHARENTE-MARITIME

**Si proche de vous
au quotidien...**

**...Si attentif à
votre qualité de vie
demain**



La vie du Syndicat des Eaux de Charente Maritime est rythmée par deux échelles de temps qui se conjuguent simultanément.



La gestion au quotidien d'un bien précieux et indispensable à la vie : l'eau.

Produire l'eau, la traiter, l'acheminer jusqu'au robinet des consommateurs, s'assurer de la qualité de son acheminement, la traiter avant de la rendre à la nature, surveiller sa qualité tout au long de ce circuit, ce sont les tâches des 240 collaborateurs du Syndicat et de la Régie.



Le souci d'imaginer la vie de demain autour de l'eau dans notre département.

Financer et construire des ouvrages, des réseaux.
Mettre en œuvre le renouvellement des ouvrages et des éléments du patrimoine.
Protéger les ressources en eau.
Lutter contre la pollution.
Imaginer des solutions innovantes.
Veiller à l'équilibre général d'un milieu naturel riche diversifié et touristique.
Réfléchir avec les communes sur les besoins futurs, les périmètres à protéger, la maîtrise des coûts.
Aider à la prise de conscience de la fragilité de la ressource.
Contribuer à l'aménagement du territoire et au développement économique du département.

Un pied bien ancré dans le quotidien, un dans le futur, un exercice difficile et passionnant pour un enjeu qui en vaut la peine : la qualité de vie de tous les habitants aujourd'hui et demain.



La naissance du Syndicat en 1952 répondait à l'impérieuse nécessité d'équiper les zones rurales qui ne disposaient pas d'un réseau public de distribution d'eau potable. L'idée en revient au Sénateur André Dulin, alors Président du Conseil Général.



- L'objectif était triple :

- mutualiser les financements très importants à mettre en œuvre et gérer la solidarité financière mise en place tout en préservant la liberté des collectivités adhérentes pour la conduite des travaux et l'exploitation des réseaux.
- assurer l'approvisionnement en eau de l'Île de Ré, dont la fréquentation touristique commençait à se manifester, ainsi que celui des villes de La Rochelle et de Rochefort.
- exploiter les réseaux en zone rurale.

Les principales dates :



- de 1952 à 1980

- Création d'une régie d'exploitation des services d'eau, pour exploiter au fur et à mesure les réseaux nouveaux.
- Installation des réseaux d'eau potable, production et distribution d'eau de bonne qualité.



- A partir de 1972

- Construction des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration pour lutter contre la pollution domestique et protéger un environnement sensible, notamment le littoral et les zones de marais.



- Années 1980

- Fiabilisation des réseaux d'eau potable et interconnexions. Lutte contre la pollution par les nitrates et traitement des eaux de surface.

• Années 1990

- Amélioration progressive de la qualité de l'eau par la mise en exploitation de nouvelles ressources souterraines. Accélération de la mise en place des périmètres de protection des captages.
- Début du renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

• Années 2000

- Lutte contre les produits phyto-sanitaires.
- Renforcement des capacités de production d'eau : extension de l'usine Lucien Grand, réalisation de nouveaux forages.
- Lutte contre les pollutions d'origine domestique :
 - création d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC),
 - développement de l'assainissement collectif des communes rurales.

Les présidents

- 1952/1978 : Lucien Grand
- 1978/1989 : Claude Jousseume
- 1989/2001 : François Blaizot
- Depuis 2001 : Michel Doublet





Une seule personnalité morale pour le Syndicat et la Régie.
Mission du Syndicat : réaliser les investissements, gérer le patrimoine,
protéger la ressource et l'environnement naturel.
Mission de la Régie : exploiter les ouvrages.

► Les compétences

- Le Syndicat possède trois compétences, actées par arrêté préfectoral du 20/09/2002 :
 - la production et la distribution d'eau potable : 466 communes adhérentes,
 - la collecte et le traitement des eaux usées domestiques : 413 communes adhérentes,
 - le contrôle, la réhabilitation et l'entretien de l'assainissement non collectif : 415 communes adhérentes.
- Les collectivités adhérentes confient l'exploitation de leurs ouvrages, soit à la Régie du Syndicat (RESE), soit à des opérateurs privés par délégation de service public.

► L'organisation

■ Les élus

- **Le Comité Syndical :**

Il rassemble trois fois par an l'ensemble des délégués désignés par les adhérents : 557 en 2008.

Il prend les décisions stratégiques majeures, fixe les tarifs et approuve les budgets.

- **Le Bureau :**

Il est constitué du président et de 16 membres élus par le Comité Syndical.

Le président est élu par le Comité, il est le représentant légal du Syndicat et de la Régie.

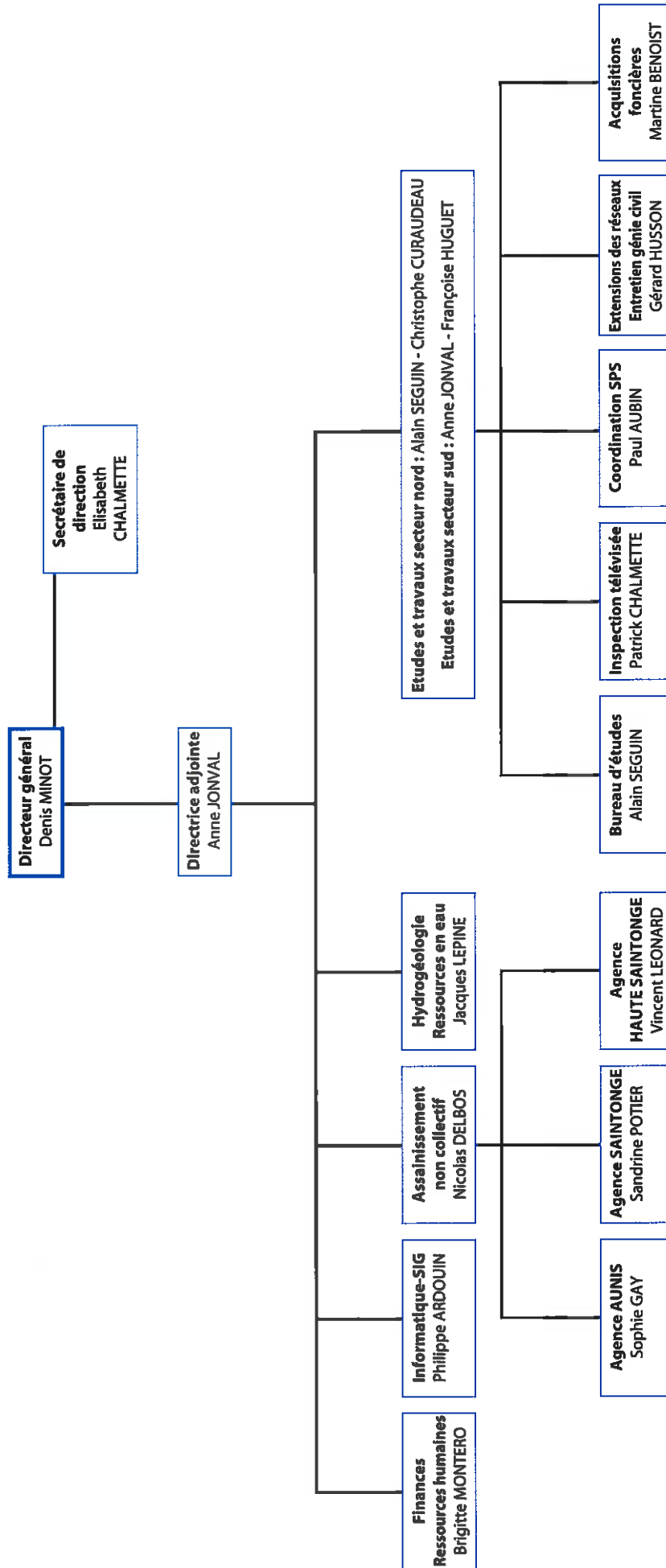
Par délégation, le Bureau prend les décisions nécessaires à la mise en œuvre de la politique choisie par le Comité.

- **La Commission consultative des services publics locaux :**

Elle est constituée d'élus du syndicat et de représentants d'associations de défense des consommateurs. Elle examine pour avis les projets de délégation de service public.

■ Les services

Les différentes missions du Syndicat sont menées par 56 agents répartis en 6 services suivant organigramme au verso.





La solidarité financière constitue le principe fondateur du Syndicat des Eaux.

Il contracte les emprunts et les affecte au financement des travaux.

Cette solidarité permet l'application d'un tarif unique pour l'ensemble des abonnés des collectivités adhérentes.

► Les budgets

La redevance

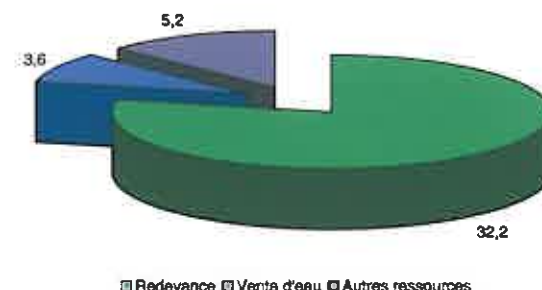
Le Syndicat gère trois budgets distincts pour chacune de ses compétences (eau, assainissement collectif, assainissement non collectif) .

- Votées chaque année par le comité syndical, les redevances associées à chaque budget en constituent les principales recettes. Elles s'appliquent aux 260 000 abonnés pour l'eau potable, aux 100 000 abonnés pour l'assainissement collectif et aux 4 500 contrôles effectués chaque année sur les installations d'assainissement non collectif.

Recettes et dépenses (année 2007)

Les recettes permettent de couvrir les charges d'exploitation et de dégager une capacité d'autofinancement.

Recettes d'exploitation : 41 M€

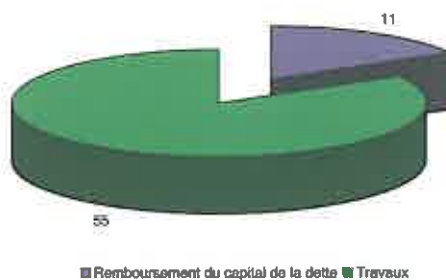


100 € de recettes d'exploitation sont utilisés de la façon suivante :

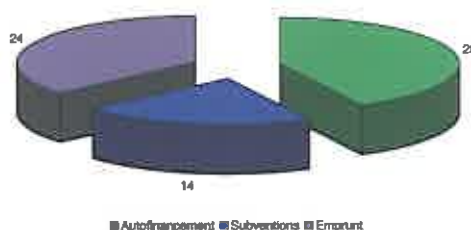
- 3 € de charges de personnel,
- 5 € de charges financières,
- 34 € d'autres charges d'exploitation dont 12 € d'achat d'eau,
- 58 € d'autofinancement versé en section d'investissement.

Cet autofinancement permet de couvrir le remboursement du capital de la dette et de dégager les crédits nécessaires pour renouveler le patrimoine et financer les extensions de réseaux.

Dépenses d'investissement des trois budgets : 66 M€



Recettes d'investissement des trois budgets : 66 M€



► Le prix de l'eau

Les services de l'eau et de l'assainissement font l'objet de redevances distinctes composées d'une part fixe et d'une part proportionnelle au mètre-cube consommé.

Tarifs 2008 (exploitation RESE) :

		Part fixe en €	Part proportionnelle en €
Redevance d'amortissement du Syndicat	eau potable	24,87	0,591
	assainissement	47,00	1,053
Exploitation RESE	eau potable	28,81	0,474
	assainissement	32,29	0,628

Prix TTC 2008 du m³ pour une consommation de 120 m³, y compris les redevances des Agences de l'Eau :

- Eau potable : 1,81 €/m³
- Eau potable et assainissement : 4,43 €/m³

Prix TTC des contrôles des installations d'assainissement individuel :

- Conception et réalisation des installations neuves : 178 € TTC
- Contrôle des installations existantes : 100 € TTC
- Diagnostic de fonctionnement et d'entretien : 100 € TTC



Le département de la Charente Maritime est situé au Nord du bassin aquitain sédimentaire. En dehors du littoral, le sous-sol permet de disposer de nappes souterraines importantes et profondes. A proximité du littoral, les nappes sont saumâtres et ce sont les eaux de surface qui y sont acheminées pour être traitées puis exportées vers les zones de fortes consommations estivales.

► La production d'eau potable



La production d'eau potable du Syndicat (30 Mm³/an) se fait à partir :

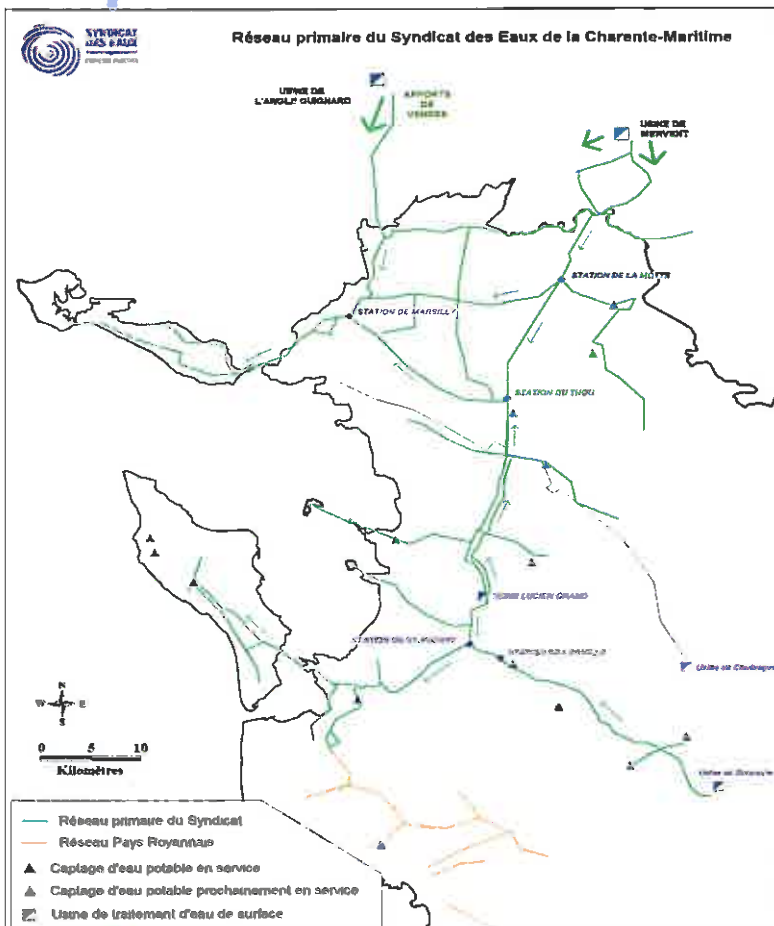
- **des eaux de surface** (13 Mm³/an) provenant du fleuve Charente et des barrages vendéens. Après un traitement complet, elles alimentent prioritairement le réseau littoral.
- **des eaux souterraines** (17 Mm³/an) permettant l'alimentation du reste du département, avec une valorisation croissante des nappes profondes. Les résurgences de « *Lucérat* » à Saintes et du « *Bouil de Chambon* » à Trizay contribuent également à l'alimentation littorale.

le réseau littoral

Depuis les années 1950, la façade littorale et l'Ile de Ré sont alimentées par les eaux de surface provenant des barrages vendéens de Mervent et de l'Angle Guignard. La production du puits « *Bouil de Chambon* » (Commune de Trizay) est exportée vers l'Ile d'Oléron.

Depuis 1980, le fleuve Charente est mis à contribution. Afin d'être préservée des remontées d'eau saumâtre de l'estuaire, l'eau est pompée en amont du barrage de St Savinien, puis dérivée vers l'usine de Saint-Hippolyte via le canal de l'Unima.





L'eau traitée est exportée dans le réseau primaire du Syndicat, constitué de 300 km de canalisations de gros diamètre, vers le Nord du département (couronne rochelaise, Ile de Ré), la région rochefortaise ainsi que l'Ile d'Oléron.

Ce dispositif, complété par quelques forages, permet de satisfaire la demande estivale croissante.

Autre point de forte consommation estivale, le pays royannais est essentiellement alimenté par des ressources souterraines situées à Saujon (captage de « *Pompierre* »), Chenac (ressources de « *Chauvignac* »), Breuillet (forage profond de « *Bel Air* ») ainsi que par les forages de la ville de Royan.

► L'usine Lucien Grand de St-Hippolyte

L'usine Lucien Grand a été mise en service en 1980. La décision de renforcer sa capacité de production de 25 000 à 60 000 m³ par jour et d'améliorer la filière de traitement accompagne à la fois l'évolution des normes de potabilité et l'accroissement de la population littorale. Opérationnel en 2009, ce projet de grande ampleur s'inscrit dans un vaste programme de renforcement quantitatif et qualitatif des ressources et de sécurisation de l'approvisionnement.



La retenue de St Hippolyte

Intercalée entre le point de prélèvement de l'eau brute du canal de l'UNIMA et l'usine, elle permet de disposer d'une autonomie en cas d'étiage et de pollution accidentelle de la Charente. Le volume utile stocké est de 1 500 000 m³.

Un projet innovant dans tous les domaines



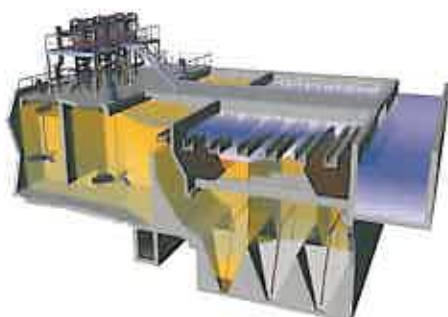
- Une filière eau alliant le meilleur de la technologie dans le domaine de la clarification et la garantie de la sécurité sanitaire de l'eau traitée : double décantation et ultrafiltration.
- Une filière boues très performante qui limite les coûts de transport et d'élimination.
- Un espace pédagogique de découverte et de compréhension du cycle de l'eau dédié au grand public et notamment aux enfants.

La transformation de l'eau brute en eau potable :

Plusieurs étapes sont nécessaires :

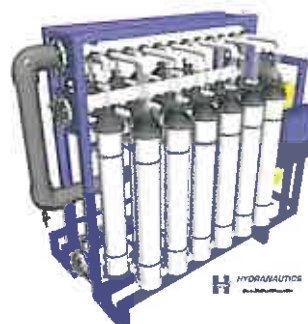
Traitement	Paramètres
Préozonation	Fer, Manganèse
Oxydation au permanganate	Manganèse
Décantation lestée ACTIFLO®	Turbidité, algues, matières organiques
Décantation lestée ACTIFLO® avec contact CAP	Matières organiques, pesticides, (nitrification biologique)
Filtration grande vitesse	Turbidité résiduelle
Ultrafiltration	Affinage, désinfection
Break point	Ammoniaque
Remise à l'équilibre	Correction du pH
Bâches eau traitée	Stockage et chloration

Double décantation Actiflo® Le nec plus ultra en clarification



- Un procédé compact à grande vitesse
- Rapidité, flexibilité, performance
- Charbon actif à forte concentration

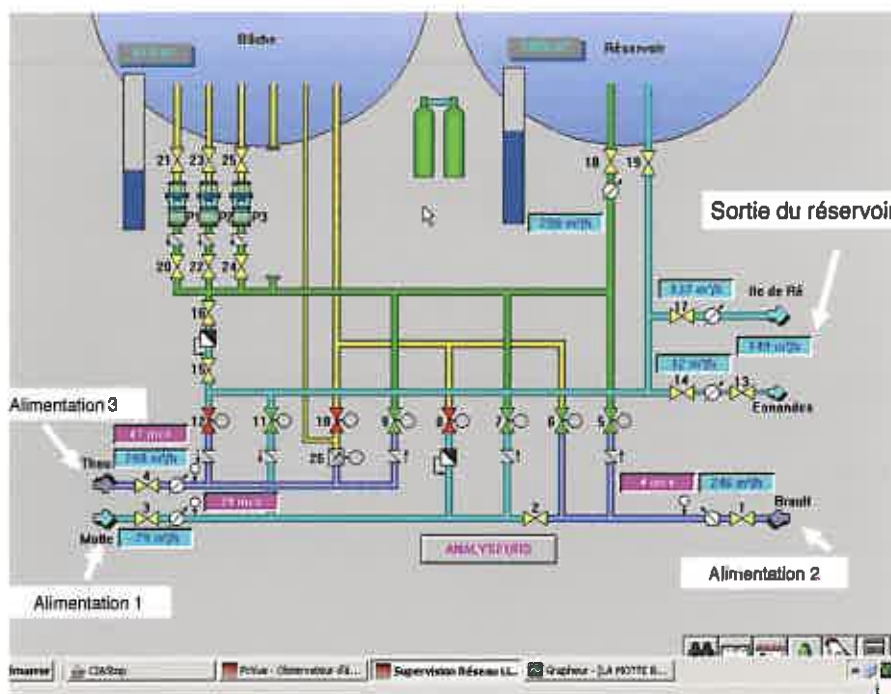
Ultrafiltration Opaline® La sécurité sanitaire en eau potable



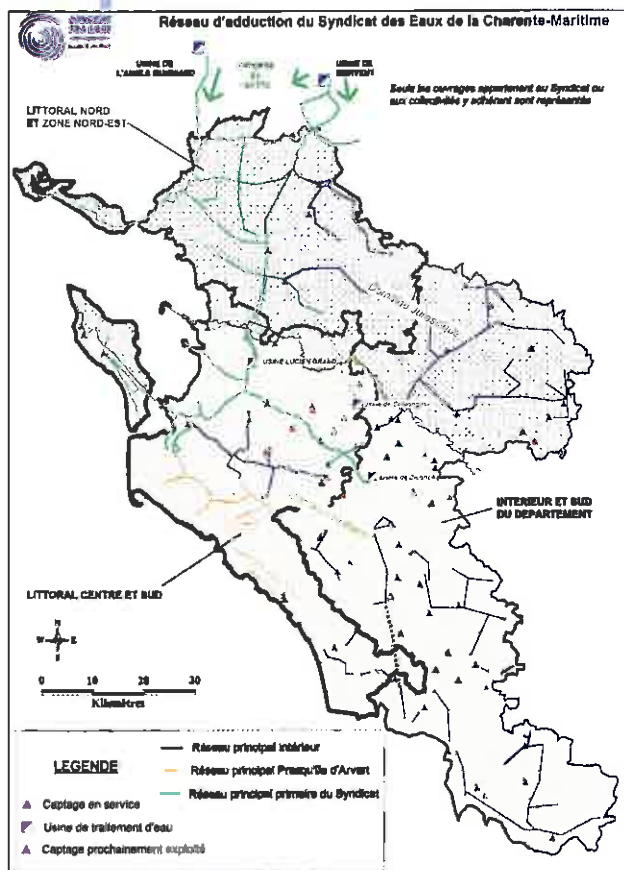
- Retenir les micro-organismes et les virus
- Garantir un haut niveau de qualité de l'eau potable
- Fiabiliser et sécuriser l'exploitation

La Gestion optimisée des installations d'adduction d'eau potable du département en temps réel

- Le réseau est placé sous haute surveillance 24 heures sur 24 depuis le poste de supervision situé dans l'usine Lucien Grand de Saint-Hippolyte.
- Ce système permet de fiabiliser le fonctionnement des installations et de détecter plus rapidement les défaillances, d'assurer la continuité du service tout en allégeant l'astreinte, de sécuriser et d'aider les opérateurs à prendre les meilleures décisions pour la bonne marche des installations, de réduire les coûts d'exploitation, d'améliorer la qualité de l'eau distribuée en réduisant les temps de transit et de stockage.
- Sur chaque site (réservoir, station de pompage) des capteurs transmettent aux stations locales informatiques les mesures de débit, de pression, et de niveau, les indicateurs de marche et défauts de pompage, les mesures de la qualité de l'eau.
- A partir de ces informations, les stations informatiques définissent toutes les 15 minutes la meilleure stratégie d'exploitation du site. Ces données sont également transmises au poste central de supervision pour archivage. La base de données, mise à jour automatiquement par les sites, permet par traitement des informations de rationaliser les pompages et d'optimiser les temps de transit.
- La position géographique de l'usine et sa connexion au réseau primaire littoral lui assure un rôle central pour l'approvisionnement en eau potable de la quasi totalité du territoire départemental.



Les eaux souterraines :



Les recherches en eau ont été initiées par le Conseil Général dès 1975. Depuis 1993, le Syndicat a réalisé plus de 60 forages d'eau potable. Deux contextes hydrogéologiques distincts sont présents :

- **le domaine jurassique** du Nord du département où se développent principalement des nappes libres (ou nappes phréatiques) peu profondes et facilement dégradées par les activités humaines.
- **le domaine crétacé** du centre et du Sud du département qui montre la coexistence de nappes libres et de nappes captives parfois profondes (jusqu'à 500 m de profondeur). Ces nappes captives, développées en Haute Saintonge, sont isolées des pollutions de surface par les terrains imperméables qui les recouvrent. Elles ont permis de restructurer les réseaux d'adduction pour lutter contre les nitrates et les produits phytosanitaires dans le Nord-Est et centre du département.

La protection et la gestion des eaux souterraines constituent une des préoccupations majeures du Syndicat déclinée à travers :

- la bonne gestion des nappes libres et captives : suivi des niveaux piézométriques et de la qualité,
- la mise en place des périmètres de protection autour des 60 captages d'eau potable.

La protection de ces ressources est menée en partenariat avec la profession agricole afin de lutter :

- en nappe libre, contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable grâce à l'amélioration des pratiques agricoles,
- en nappe captive, contre les défauts d'isolation sur les forages privés favorisant le mélange des nappes (120 forages privés en cours de diagnostic autour de 26 champs captants d'eau potable).

Trois protocoles ont été signés en 2003 avec les acteurs de l'eau pour finaliser ce partenariat.

► La gestion patrimoniale des réseaux

L'eau potable provenant des forages ou des usines doit être stockée et transportée vers les lieux de consommation. Ces vastes réseaux de canalisations, réalisés initialement pour le réseau littoral dès les années 50/60 ont continué à être développés sur la côte puis dans l'intérieur du département à partir des années 1980. Ce patrimoine doit être entretenu et renouvelé régulièrement.

Les ouvrages et réseaux d'eau potable existants sont les suivants :



- la nouvelle usine de traitement d'eau de surface d'une capacité de 60 000 m³/j et sa retenue d'eau brute de 1.5 Mm³,
- un réseau primaire de gros diamètre (500 à 700 mm) étendu sur le littoral et les îles de plus de 300 km avec les capacités de stockage adéquates (plus de 30 000 m³) et stations de reprises associées,
- 60 champs captants d'eau potable,
- 230 châteaux d'eau,
- 12 000 km de réseau d'eau potable.

Le renouvellement des ouvrages et réseaux :



Le Syndicat s'est fixé comme objectif de renouveler son patrimoine déployé sur le territoire départemental.

Le vieillissement des réseaux (corrosion, cassures par tassement de sol, fuites aux joints,...) des bâtiments et des ouvrages de génie civil nécessite leur renouvellement progressif.

6 M€/an sont engagés en autofinancement pour pouvoir remplacer les canalisations dont la durée de vie est estimée à 50 ans pour les réseaux d'eau et à 80 ans pour les réservoirs.



A partir de 1972, le Syndicat des Eaux s'est engagé dans une politique de lutte contre la pollution domestique et la protection des milieux sensibles grâce à la construction de réseaux d'assainissement collectif et de stations d'épuration, en particulier sur les zones littorales.



La particularité de l'assainissement collectif dans les zones littorales charentaises réside dans le fait que les ouvrages doivent être dimensionnés pour traiter les rejets d'eaux usées domestiques lors des pointes estivales. Les volumes d'eaux usées collectés et traités pouvant être multipliés par 10, les unités de traitement sont surdimensionnées, entraînant des surcoûts importants en investissements pour quelques jours dans l'année.

La sensibilité du milieu récepteur liée aux usages spécifiques (baignade, conchyliculture) impose des normes de rejet contraignantes. Les filières biologiques classiques de type « boues activées » doivent être complétées par un traitement de désinfection pour éliminer les bactéries et les virus.



Aujourd'hui, certaines stations d'épuration littorales construites il y a plus de 20 ans, arrivent en limite de capacité. Les techniques de traitement ont également évoluées.



Ainsi, le Syndicat des Eaux s'engage sur les 5 prochaines années dans un programme d'extension et d'optimisation de dix stations d'épuration littorales ou péri-urbaines pour un montant estimé à 30 millions d'euros.

De même, les canalisations posées dans les années 70 et 80 peuvent présenter des vieillissements prématurés, des dégradations, des casses... Les réseaux ne sont alors plus étanches, présentant un risque de pollution diffuse mais engendrant également un surplus d'eaux claires parasites, source de dysfonctionnement des unités de traitement.

Le Syndicat des Eaux mène donc depuis 15 ans une politique de renouvellement de son patrimoine. Chaque année, un budget de l'ordre de 3 millions d'euros dégagé de l'autofinancement permet de réhabiliter des canalisations et ainsi de lutter contre les eaux parasites et de veiller à la préservation des milieux.



Depuis plusieurs années, le Syndicat des Eaux se préoccupe du traitement des eaux usées des communes rurales. Lorsque l'habitat est très dispersé, l'assainissement non collectif constitue une solution pertinente. Dans le cas contraire, l'assainissement collectif doit être envisagé de façon pragmatique et novatrice, via des solutions « sur-mesure » tenant compte des particularités propres du territoire.



En milieu rural, plusieurs filières de traitement sont proposées selon la sensibilité du milieu récepteur et les niveaux de rejet requis, l'emprise foncière disponible et l'intégration paysagère du projet.

127 unités de traitement ont d'ores et déjà été construites et le Syndicat des Eaux prévoit 150 millions d'euros d'investissements pour les années à venir.

Ecologiquement et économiquement compatibles avec les attentes des communes rurales, les petites stations apportent une réponse raisonnée à la protection des milieux aquatiques dans le département.



Elles font toutes appel à un phénomène biologique de dégradation de la matière organique et de la pollution présente dans les eaux usées domestiques via des micro-organismes naturellement présents dans le milieu, que ce soit, les stations de type « boues activées », ou encore les lagunages naturels ou les filtres plantés de roseaux...

L'assainissement collectif ne s'arrête pas là, puisque l'épuration biologique génère des sous-produits, les boues, qu'il faut éliminer.



Le Syndicat des Eaux a fait le choix sur l'ensemble de ses stations d'épuration de la valorisation agricole des boues. Ainsi, toutes les boues produites par ces unités de traitement sont épandues en agriculture dans le cadre de plans d'épandage, conformément à la réglementation en vigueur. Ces opérations sont réalisées en toute transparence avec les agriculteurs qui sont assurés de la qualité des amendements épandus et qui, en outre, bénéficient de conseils de fertilisation.



Destiné à vivre une quarantaine d'années, le réseau de collecte des eaux usées exerce une influence déterminante sur le fonctionnement de la station d'épuration d'où l'importance du choix des matériaux, de la qualité de la pose et d'un contrôle régulier, ce qui n'est pas toujours aisé. Depuis 1983, le Syndicat possède un équipement de contrôle des canalisations d'assainissement non visitables desservant ses collectivités adhérentes.

Mission du service

Le service est équipé d'un matériel d'inspection télévisée embarqué à bord d'un véhicule.

Son champ d'action est large :

- **Réseaux neufs** : inspection systématique et sur l'intégralité du réseau, préalablement à la réception de travaux. Le passage de la caméra permet de s'assurer des conditions de pose des canalisations et des accessoires (emboîtements, joints, etc...) en association avec les tests à l'air et/ou à l'eau pour l'étanchéité.
- **Réseaux anciens** : l'équipement vidéo permet de cerner avec précision la cause des dysfonctionnements, tant sur le réseau lui-même (obstruction, colmatage, saturation) que sur les stations de traitement (apport d'eaux parasites) et de déterminer une méthode de réhabilitation.

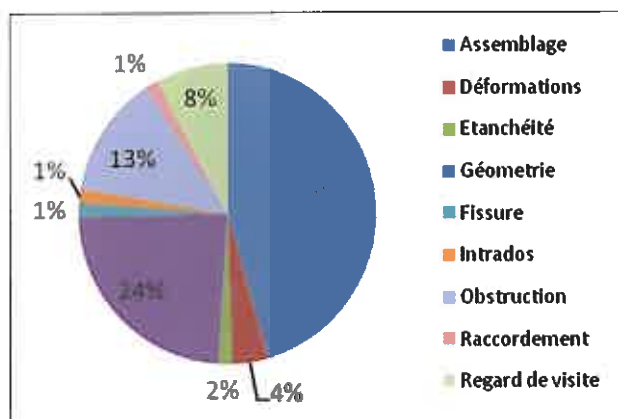


Perforation et pénétration d'eau

- **Réseaux privés :**
inspection sur demande du lotisseur ou de copropriétaires avant le raccordement d'un ensemble d'habitations sur un réseau public.
- **Actions préventives :**
surveillance des réseaux exposés à des agressions chimiques ou mécaniques pouvant provoquer un vieillissement prématuré des canalisations : conduites sensibles à la corrosion, situées en milieu industriel, sur des terrains mouvants ou instables,...



- **Traitement des données :**
En 25 ans, 1400 km de canalisations ont été inspectées. Toutes les informations recueillies lors de ces visites sont répertoriées dans une base de données et couplées avec le système d'information géographique.
Cela permet d'apprécier l'évolution de la qualité de la pose, la fréquence des défauts constatés et les effets du vieillissement des réseaux selon la nature des matériaux utilisés (fonte, amiante-ciment, PVC,...)





L'assainissement individuel présente une alternative technique et financière à l'assainissement collectif en milieu rural. Cette technique étant pertinente dans les zones d'habitat dispersé, le Syndicat des Eaux dispose d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif.

► Le zonage d'assainissement :

L'objectif est de déterminer sur chaque commune :

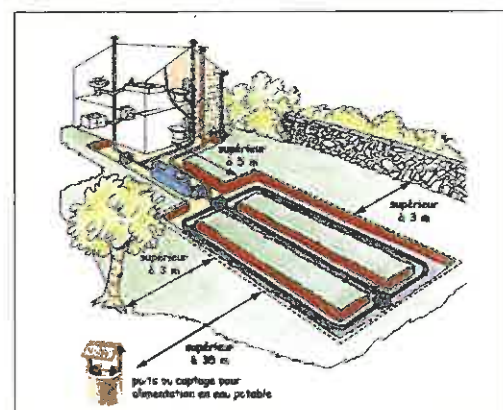
- Les zones qui relèvent ou qui devront relever de l'assainissement collectif en raison des difficultés liées à la mise en œuvre de l'assainissement individuel à la parcelle,
- Les zones qui relèvent de l'assainissement individuel étant donné que l'assainissement collectif ne présente pas d'intérêt environnemental et économique.

Les études nécessaires à la réalisation de la carte de zonage d'assainissement, confiées à des bureaux d'études spécialisés, sont réalisées en concertation avec les communes.

Elles sont aussi souvent menées avec l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme afin d'assurer une certaine cohérence entre le développement de l'habitat et la faisabilité de l'assainissement individuel et/ou collectif. Ainsi le zonage d'assainissement constitue également un véritable document d'aménagement.

Le Syndicat accompagne les communes dans leur choix jusqu'à l'approbation de la carte de zonage d'assainissement après enquête publique.

Plus de 200 zonages d'assainissement ont été approuvés dont une vingtaine sont révisés chaque année afin de suivre l'évolution des PLU ou des cartes communales.



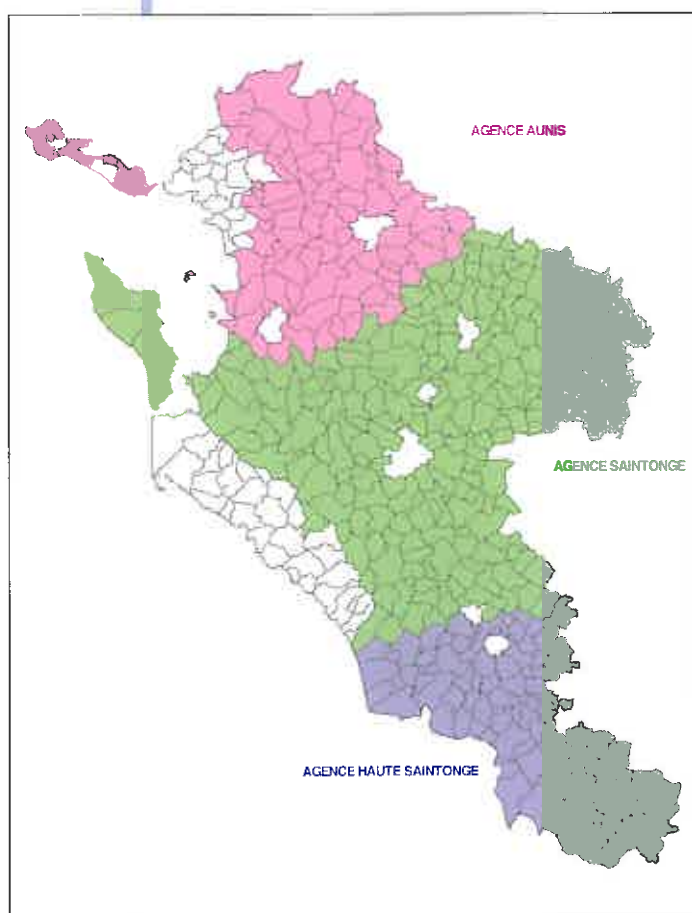
► Le contrôle de l'assainissement individuel :

L'assainissement individuel est une technique d'assainissement à part entière à condition qu'il soit bien conçu, bien réalisé et bien entretenu. Conformément à la précédente Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, le SPANC réalise :



- les contrôles de conception et de bonne exécution de plus de 2800 installations neuves ou réhabilitées/an,
- le diagnostic et le contrôle de fonctionnement des dispositifs d'assainissement existants dans un premier temps lors des transactions immobilières,
- l'instruction des questions d'assainissement dans le cadre des autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, certificat d'urbanisme),
- des opérations groupées de réhabilitation d'installations défectueuses présentant un risque pour l'environnement permettant de faire bénéficier à leur propriétaire des subventions du Conseil Général de la Charente-Maritime et des Agences de l'Eau.

► Une action de proximité et de concertation



Afin d'assurer une meilleure proximité avec les usagers, le service dispose de 3 agences : l'agence Aunis située à AIGRE-FEUILLE, l'agence Saintonge située à SAINTES et l'agence Haute-Saintonge située à MONTENDRE.

Afin de promouvoir cette technique d'assainissement, le Syndicat participe activement à la Charte assainissement individuel de la Charente-Maritime. En partenariat avec ses partenaires institutionnels (Conseil Général, Agences de l'Eau, Association des Maires Préfecture, FFB, CNATP, CAPEB, Chambre des Métiers), le Syndicat propose aux professionnels de s'engager dans une démarche qualité dans la réalisation de leurs travaux d'assainissement.





Créé en 1997, le Système d'Information Géographique est un outil informatique destiné à produire, stocker, consulter, éditer et mettre à disposition de l'information cartographique, à l'échelle du département.

► Les objectifs :

L'objectif du SIG est de centraliser la production de données cartographiques sur des serveurs informatiques.

Ce procédé permet un accès centralisé et simplifié à la connaissance du patrimoine, de mieux appréhender les mises à jour des données cartographiques suite aux travaux neufs et de faciliter la diffusion de cette information.

Par ailleurs, afin d'assurer la cohérence de l'information géographique intégrée, tout enrichissement du SIG est basé sur un modèle de données unique et sur une méthode d'acquisition de données rigoureuse sur le terrain (levés GPS centimétriques).

Cette détermination dans la production d'une information géographique de grande qualité permet de disposer d'un outil pérenne et dont la fiabilité s'accroît chaque jour. Ainsi, le SIG apparaît comme un outil indispensable pour connaître l'état du patrimoine, gérer efficacement les renouvellements, connaître la localisation précise des canalisations, ouvrages et accessoires, répondre aux documents d'urbanisme.

► Production, contrôle, intégration et diffusion de l'information géographique créée par le Syndicat :

(1) Production de Données
Cartographiques



Géomètres,
Canalisateurs

(2) Contrôle,
Intégration, analyse



Géomaticien du
Syndicat

(3) Diffusion de plans par
Internet ou de plans papiers



Collectivités,
Partenaires

L'information géographique est produite directement sur le terrain par des géomètres ou des topographes à l'aide de récepteurs GPS. Elle est construite et encodée en respectant le standard d'échange EDIGÉO puis diffusée au Syndicat. Les géomaticiens contrôlent et intègrent les données cartographiques. Par la suite, les données disponibles dans le SIG sont diffusées sur supports numériques ou papiers et par Internet.

► Une actualisation quotidienne du Système d'Information Géographique :

- 400 plans de récolement en Eau Potable par an
- 100 plans de récolement en Assainissement Collectif par an
- 100 plans topographiques par an
- 30 études de zonage par an
- 2 500 installations d'assainissement individuel par an



Plans de récolement Assainissement Collectif

Le service « Informatique/SIG » diffuse environ 1 000 plans papiers par an à destination des collectivités adhérentes et de ses partenaires.

► Les données cartographiques disponibles en 2008 :

- Données produites par le Syndicat :
 - 2 500 Km de réseaux d'assainissement collectif
 - 11 000 Km de réseaux d'eau potable
 - 1 000 Km de plans topographiques
 - 15 000 installations d'assainissement individuel
- Données intégrées par le Syndicat :
 - Orthophotographie de l'IGN
 - Scan 25 de l'IGN
 - BD TOPO de l'IGN
 - Cadastre de la DGI



Réseau d'assainissement et cadastre



Réseau d'eau potable et orthophotographie

► Système de modélisation :

Connaître le comportement d'un réseau maillé de distribution ou de transport d'eau est un enjeu majeur pour le Syndicat. Aussi, en partenariat avec SIRAP (éditeur SIG) et le CEMAGREF, une interface a été développée entre les applications EDITOP (SIG) et PORTEAU (modélisation). L'objectif est de récupérer tout ou partie des données du SIG afin de les importer automatiquement dans PORTEAU.



Le Syndicat des Eaux est à la disposition des élus et des usagers.
Il rend compte de ses missions régulièrement en utilisant
de nombreux vecteurs de communication.

Les documents statutaires

- Le rapport d'activités : il dresse le bilan technique et financier d'un cycle budgétaire au sein de chacun des services du syndicat.
- Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service : pour chacune des trois compétences du syndicat, le rapport annuel permet d'apprécier le niveau de performance du service. Il s'accompagne d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs. Ce document est transmis aux collectivités adhérentes et il est à la disposition du public.

Le site internet - www.sde17.fr



Depuis 2004, le Syndicat des Eaux possède un site internet complet et détaillé dont les rubriques sont consultées en permanence, tant par les habitants de Charente Maritime, que par les étudiants, chercheurs, ainsi que les professionnels, cabinets d'études ou entreprises.

Les documents d'information et de communication

Des plaquettes thématiques sont éditées en fonction de l'actualité.



Les visites, inaugurations, journées portes ouvertes, participations à des salons professionnels

Plusieurs fois par an, en fonction de l'avancement des gros chantiers, des visites sont organisées, pour des élus, des représentants d'administrations, des riverains d'équipements. La presse locale est toujours invitée et présente.





La coopération, initiée en 1992 entre la Charente-Maritime et la préfecture de Boffa en Guinée, se développe aujourd'hui avec un programme d'hydraulique villageoise dont l'expertise et le financement sont partagés par l'association « Charente Maritime Coopération » et le Syndicat des Eaux.

► Une coopération sur le long terme



Depuis 1992, l'association Charente Maritime Coopération (CMC) met en œuvre, avec l'appui du Conseil Général de Charente-Maritime, des programmes de coopération décentralisée au bénéfice du territoire de la préfecture de **Boffa** en **République de Guinée**.

En juin 2006, CMC a sollicité le Syndicat des Eaux de Charente-Maritime pour une mission d'expertise du système d'approvisionnement en eau de la commune urbaine de Boffa. Cet audit réalisé en novembre 2006 a débouché sur un plan d'actions cofinancé par le Syndicat des Eaux et Charente Maritime Coopération.

La participation du Syndicat des Eaux à ce programme humanitaire est rendue possible par la récente loi Oudin, qui autorise les établissements publics de coopération intercommunale en charge de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement à affecter jusqu'à 1% de leurs budgets à des actions de solidarité avec des collectivités étrangères.

► Les actions

L'absence d'énergie électrique, en dehors de celle produite par intermittence par quelques groupes électrogènes, et l'absence d'eau potable constituent les deux manques les plus évidents dans la vie des Guinéens. Le choléra est encore très présent.

45 forages équipés de pompes manuelles ont été réhabilités en deux ans ce qui permet l'accès à une eau de qualité pour les 28 000 habitants de la commune urbaine de Boffa. La population a accepté le principe de payer l'eau. Des comités de gestion ont été créés autour de chaque point d'eau. Pour garantir la maintenance des pompes, des réparateurs ont été formés et des stocks de pièces détachées ont été constitués.

Le Syndicat des Eaux a décidé de poursuivre ce partenariat avec CMC : recherche en eau, suivi de la qualité, nouvelles réhabilitations de forages.

La participation financière du Syndicat des Eaux représente une contribution annuelle de 28 000 €, soit environ 10 centimes d'euro pour chaque abonné de Charente Maritime.



Régie d'Exploitation des Services d'Eau de la Charente-Maritime

► Qualification juridique :

Créée en 1954 par le Syndicat des Eaux pour gérer et exploiter ses réseaux, concurremment avec d'autres sociétés fermières, la RESE est une régie intercommunale assurant un service public à caractère industriel et commercial, dotée de la seule autonomie financière. Administrée par un conseil d'exploitation, sa personnalité morale est assurée par le Président du Syndicat des Eaux. Elle possède un patrimoine distinct et jouit d'un budget propre établi selon les règles de la comptabilité publique.

Comme le Syndicat des Eaux, la RESE pratique un tarif unique pour l'ensemble de ses clients, respectant ainsi l'esprit de solidarité départementale.

Ce tarif constitue une référence pour les collectivités adhérentes qui disposent d'un libre choix du mode de gestion de leurs ouvrages : régie ou affermage.

► Organisation :

La RESE emploie 230 salariés permanents sous statut de droit privé et répartis entre :

- Le siège à Saintes qui abrite les services généraux, les services techniques et la logistique.
- Six agences clientèles locales qui ont pour mission de satisfaire les besoins et demandes des usagers tout en assurant le suivi et la maintenance courante des ouvrages.
- L'usine de production d'eau potable Lucien Grand. Ce site gère également de manière centralisée le réseau d'adduction permettant l'alimentation du littoral Charentais.

► Principales missions :

- Production et distribution d'eau potable en quantité et qualité,
- Collecte et traitements des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel,
- Service à la clientèle,
- Suivi, entretien et maintenance des ouvrages,
- Travaux de canalisation et d'équipement à la demande des collectivités et des particuliers.



► La RESE en quelques chiffres :

Collecte et traitement des eaux usées

- 101 unités de traitement.
- 200 000 équivalents habitants.
- 54 000 raccordements.
- Chiffre d'affaires : 8 M€.
- 110 communes collectées.

Distribution de l'eau potable

- 60 points de production.
- 17 millions de m³ distribués.
- 130 000 branchements.
- Chiffre d'affaires : 18 M€.
- 360 communes desservies.
- 210 réservoirs.
- 7 400 km de canalisations.



ASSURANCE
SERVICES
EAU POTABLE
ASSAINISSEMENT

EXPLOITATION
RÉSEAUX

www.rese.fr



**SYNDICAT
DES EAUX**
CHARENTE-MARITIME

ZI l'Ormeau de Pied
131, cours Genêt
17119 Saintes cedex
tel. 05 46 92 39 00
fax 05 46 92 39 04

